

Direction des Affaires Culturelles

N/Réf. : BP
Affaire suivie par : JF.Brunel

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 12 décembre 2023, approuvant le règlement d'utilisation des salles du Manège et en fixant les tarifs ;

VU la délibération du Conseil d'Agglomération du 2 mai 2023 donnant délégation au Président en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales pour la fixation des tarifs dans la limite de 10% d'augmentation;

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services :

Arrêté n° -2024 – A - 003
Tarifs 2024 Mise à disposition Manège

ARRETE :

Article 1 : Objet

Les tarifs d'utilisation des salles du Manège sont fixés comme suit dans le document annexe, à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 2 : Mise en œuvre

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de La Roche-sur-Yon et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en un exemplaire à La Roche-sur-Yon, le 10 janvier 2024

Luc Bouard
Maire Président de La Roche-sur-Yon Agglomération



Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le

ID : 085-218501914-20240123-ARR003-AU



**TARIFS D'UTILISATION
DE LA SALLE JACQUES AUXIETTE DU MANEGE
à compter du 1er janvier 2024**

	Tarifs au 1er janvier 2022	augmentation par rapport à 2022	Tarifs au 1er janvier 2023	augmentation par rapport à 2023	modifications souhaitées à partir du 1er janvier 2024
LOCATION DE LA SALLE - La Roche-sur-Yon Agglomération					
- associations de la communauté d'agglomération	1 223 €	1,00%	1 235 €	1,00%	1 248 €
- autres utilisateurs	1 832 €	1,00%	1 850 €	1,00%	1 869 €
REMUNERATION DU PERSONNEL TECHNIQUE					
3 heures 30 indivisibles par jour					
régisseur	107,57 €	6,00%	114,02 €	4,00%	118,59 €
machiniste, électricien, opérateur projectionniste, opérateur du son, habilleuse, employé de sécurité SSIAP	86,47 €	8,00%	93,39 €	5,00%	98,06 €
au-delà des 3 heures 30 indivisibles par jour - heures supplémentaires					
régisseur	30,74 €	6,00%	32,58 €	4,00%	33,89 €
machiniste, électricien, opérateur projectionniste, opérateur du son, habilleuse, employé de sécurité SSIAP	24,70 €	8,00%	26,68 €	5,00%	28,01 €
Heures de nuit effectuées après minuit					
régisseur	62,83 €	6,00%	66,60 €	4,00%	69,26 €
machiniste, électricien, opérateur projectionniste, opérateur du son, habilleuse, employé de sécurité SSIAP	52,55 €	8,00%	56,75 €	5,00%	59,59 €
REMUNERATION DU PERSONNEL D'ACCUEIL					
2 heures indivisibles par jour					
caissier	46,30 €	8,00%	50,00 €	4,00%	52,00 €
chef de salle	45,39 €	8,00%	49,02 €	5,00%	51,47 €
contrôleur, hôtesse de salle	43,15 €	8,00%	46,60 €	5,00%	48,93 €
au-delà des 2 heures indivisibles par jour - heures supplémentaires					
caissier	23,14 €	8,00%	25,00 €	4,00%	26,00 €
chef de salle	22,70 €	8,00%	24,51 €	5,00%	25,73 €
contrôleur, hôtesse de salle	21,57 €	8,00%	23,30 €	5,00%	24,46 €
Heures de nuit effectuées après minuit					
caissier	52,71 €	8,00%	56,93 €	4,00%	59,20 €
chef de salle	49,52 €	8,00%	53,48 €	5,00%	56,16 €
contrôleur, hôtesse de salle	48,36 €	8,00%	52,23 €	5,00%	54,84 €
Les jours fériés tous les tarifs de rémunération du personnel technique et d'accueil sont multipliés par deux					
REMUNERATION DES AGENTS DE SECURITE ET DE SURETE (prestataire extérieur)					
Agent de sécurité SSIAP - 4 heures indivisibles par prestation					
- heure jour de 6 h à 21 h	28,34 €	4,06%	29,50 €	5,00%	30,98 €
- heure nuit à partir de 21 h	31,20 €	4,04%	32,46 €	5,00%	34,08 €
- heure dimanche jour	31,20 €	4,04%	32,46 €	5,00%	34,08 €
- heure dimanche nuit à partir de 21 h	34,32 €	4,06%	35,71 €	5,00%	37,50 €
- heure jours fériés tarif jour	57,60 €	4,04%	59,93 €	5,00%	62,93 €
- heure jours fériés tarif nuit	63,29 €	4,06%	65,86 €	5,00%	69,14 €
Agent de sûreté ADS - 4 heures indivisibles par prestation					
- heure jour de 6 h à 21 h					29,92 €
- heure nuit à partir de 21 h					32,93 €
- heure dimanche jour					32,93 €
- heure dimanche nuit à partir de 21 h					36,19 €
- heure jours fériés tarif jour					60,91 €
- heure jours fériés tarif nuit					66,78 €
FRAIS DE NETTOYAGE (prestataire extérieur)					
utilisation de la salle du Manège	244,93 €	7,00%	262,08 €	4,50%	280,42 €
utilisation de la salle du Manège avec le studio de danse	277,61 €	7,00%	297,04 €	4,50%	317,84 €
PRESTATIONS FORFAITAIRES					
Coût utilisation matériel technique du Grand R	105,00 €	0,95%	106,00 €	0,94%	107,00 €
Edition des billets par le Grand R	53,00 €	1,89%	54,00 €	1,85%	55,00 €
Facturation directe par la comptabilité du Grand R (par facture)	30,00 €	0,00%	30,00 €	0,00%	30,00 €
Gestion du site Internet dédié : LocBilletterie.com	Gratuit	-	Gratuit	-	Gratuit